

Relevé de décisions de la CFVU

Séance plénière du 14 mai 2020



ORDRE DU JOUR

- 1. Informations de la Présidente du Conseil Académique**
- 2. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 14 avril 2020**
- 3. Approbation des modifications des modalités de contrôle des connaissances et des compétences mises en œuvre dans le cadre du plan de continuité pédagogique (suite)**
- 4. Approbation des tarifs de formation continue**
- 5. Approbation des tarifs des cours à distance du CUEF**
- 6. Approbation des demandes de création, suppression et modification des formations non accréditées ainsi que des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances associés**
- 7. Approbation de la création d'un Conseil de perfectionnement de l'apprentissage et désignation de ses membres : 2 élus des personnels (1 siège de titulaire, 1 siège de suppléant) et 2 élus étudiants (1 siège de titulaire, 1 siège de suppléant)**
- 8. Désignation des membres de la Commission Vie Étudiante : 6 élus étudiants de la CFVU ou du CA (3 sièges de titulaires et 3 sièges de suppléants), 1 élu doctorant de la Commission Recherche ou du Conseil du Collège des études doctorales, 1 élu des personnels de la CFVU et 1 élu des personnels du CA**
- 9. Désignation d'un élu pour siéger à la Commission d'attribution des marchés**
- 10. Avis de la CFVU concernant la prolongation de l'année universitaire 2019-2020 jusqu'au 31 décembre 2020**
- 11. Questions diverses**

Président·e de séance			
Caroline BERTONECHE, Présidente du Conseil académique			
Collège A : Professeurs des universités et personnels assimilés			
Élu·e	Présent·e	Excusé·e	Procuration à
Florence CHARBONNIER	X		
Virgile CHASSAGNON	X		
Nicolas DOUAY	X		
Pascale HOFFMANN	X		
Thierry KLEIN			
Sophie LAMBERT-LACROIX			Jacky CUVEX-COMBAZ
Véronique MOLINARI	X		
Zineb SIMEU-ABAZI	X		
Nicolas TERZI	X		
Collège B : Autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés			
Élu·e	Présent·e	Excusé·e	Procuration à
Jean BRETON	X		
Bernard BRUNET	X		
Jennifer BUYCK	X		
Fanny COULOMB	X		
Gwenaël DELAVAL	X		
Fabienne HANS	X		
Sylvie MARTIN-MERCIER	X		
Laurence VIANES	X		
Virginie ZAMPA	X		

Collège C : Personnels ingénieurs, administratifs, techniques et des bibliothèques			
Élu·e	Présent·e	Excusé·e	Procuration à
Jacky CUVEX-COMBAZ	X		
Karine HERTZLER	X		
Souad HOUAMA	X		
Cédric LAURENT	X		
Marie-Carmen MOLINA	X		
Richard MONVOISIN			Virginie ZAMPA
Personnalités extérieures			
Élu·e titulaire (T) / Élu·e suppléant·e (S)	Présent·e	Excusé·e	Procuration à
Catherine BOLZE (T)			
<i>En attente d'une suppléante</i>			
Sylvie VIANNET (T)			
<i>En attente d'une suppléante</i>			
Marc FRUSTIE			
Didier PINEL			Sylvie MARTIN-MERCIER

Collège D : Étudiants			
Élu-e titulaire (T) / Élu-e suppléant-e (S)	Présent-e	Excusé-e	Procuration à
Bartimée BOSSON (T)			Loona MOURENAS
Elsa DURIEZ (S)			
Joséphine BOURGEOIS (T)			
Antonin BECKER (S)	X		
Hanane BOURKHA (T)			
Thomas DAL BO (S)			
Séverin CONSTANT-MARMILLON (T)	X		
Gregor DAVID (S)	X		
Martin COSTE-CLEMENT (T)			
Yasmine TOUHAMI (S)	X		
Noémie DUTILLEUL (T)	X		
Salaheddine MOKHTARI (S)			
Alexis FAYOLLE (T)	X		
Benjamin PELLIEUX ABRAM (S)			
Marie FERNANDEZ (T)			
Mathis MORIN (S)	X		
Sacha GOUILLET-VEUX (T)			Séverin CONSTANT-MARMILLON
Clara ARDOUIN (S)			



Collège D : Étudiants (suite)			
Élu-e titulaire (T) / Élu-e suppléant-e (S)	Présent-e	Excusé-e	Procuration à
Jason GUERINOT (T)			Noémie DUTILLEUL
Bastien ROISSE-MERLIN (S)			
Nathan JAEGER (T)			
Nicolas THOMAS (S)			
Emmy MARC (T)	X		
Charlène DELACOUR (S)			
Loona MOURENAS (T)	X		
Ali BOUZIANE (S)			
Olivier OCCELLO (T)	X		
Juliette BODIN (S)			
Elise PAUCOD (T)			Alexis FAYOLLE
Diane IVALA-MENDOME (S)			
Hugo PREVOST (T)	X		
Charlotte AUDIBERT (S)			
Raphaël PUYGRENIER (T)	X		
Amandine DUVAL (S)			
Mathilde RORATO (T)		X	
Emeline TRASBOT (S)			



Invités permanents			
Invité-e	Fonction	Présent-e	Excusé-e
Caroline BERTONECHE	Présidente du Conseil académique	X	
Yassine LAKHNECH	Président de l’UGA		X
Kévin SUTTON	Chargé de mission faisant fonction de Vice-Président Formation par intérim	X	
Anne-Catherine FAVRE	Vice-présidente du Conseil d’administration		X
Hervé COURTOIS	Vice-président Recherche et Innovation		X
Karine SAMUEL	Vice-présidente Rayonnement et relations internationales	X	
Yann ECHINARD	Vice-président Responsabilité sociétale de l'université		X
Philippe SARRAZIN	Vice-président Valence et Drôme-Ardèche		X
Pierrick BEDOUCH	Vice-président Vie étudiante	X	
Martin OUDART	Vice-président Etudiant	X	
Marc ODDON	Chargé de mission Formation continue, apprentissage et insertion professionnelle	X	
José LABARERE	Chargé de mission Études de santé	X	
Florence COURTOIS	Chargée de mission Orientation, Accompagnement, Réussite	X	
Marc GANDIT	Chargé de mission Démarche compétences	X	
Jacky GHODBANE	Agent comptable		X
Joris BENELLE ou son représentant	Directeur général des services ou son représentant		X
Jean-François REDON	Directeur Général Délégué Formation	X	
Anne BROUZET	Directrice Générale Déléguée adjointe Formation	X	
Noémie PLAY	Assistante à la Direction Générale Déléguée Formation	X	
Océane DA COSTA RODRIGUES	Assistante à la Direction Générale Déléguée Formation	X	
Maud VALLENARI ou son adjointe	Directrice de la DEFI ou son adjointe	X	

Invités permanents (suite)			
Invité·e	Fonction	Présent·e	Excusé·e
Arnaud COEFFIER ou son adjointe	Directeur de la DMAP ou son adjointe		X
Lydie MUZART ou son adjointe	Directrice de la DOIP ou son adjointe	X	
Marie LEMAIRE ou son adjointe	Directrice de la DFCA ou son adjointe	X	
Fabrice MENARD	Direction de la DAPI	X	
Frédéric SABY ou son représentant	Directeur du service inter-établissement de la documentation (SID) ou son représentant		X
Thierry PLACETTE ou son représentant	Directeur du SUAPS ou son représentant	X	
Arielle GRANON ou son représentant	Directrice Vie étudiante ou son représentant		X
Christine CHIRAT	Vice-Présidente Formation et du CEVU de Grenoble INP		X
Lionel FILIPPI	Administrateur provisoire de la CSPM Ecole Universitaire de Technologie		X
Yannick VALLEE	Administrateur provisoire de la CSPM Facultés des Sciences		X
Bénédicte CORVAISIER ou son représentant	Directrice du CROUS ou son représentant		X
Invités ponctuels			
Invité·e	Fonction	Présent·e	Excusé·e
Comlan FANTOGNON	Présentation des tarifs du CUEF	X	
Véronique BOUDAUD	Assistante en charge de l'organisation de la Commission Recherche	X	
Véronique JUDE	Représentant la composante/le service pour les MCCC	X	
Florian DELMAS	Représentant la composante/le service pour les MCCC	X	
Nicolas ROBERT	Présentation du DU Business Management option WFH	X	

Cette séance se déroule au moyen d'une visioconférence.

1. Informations de la Présidente du Conseil Académique
→ Néant

- 2. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 14 avril 2020**
- 3. Approbation des modifications des modalités de contrôle des connaissances et des compétences mises en œuvre dans le cadre du plan de continuité pédagogique (suite)**
- 4. Approbation des tarifs de formation continue**
- 5. Approbation des tarifs des cours à distance du CUEF**
- 6. Approbation des demandes de création, suppression et modification des formations non accréditées ainsi que des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances associés**
- 7. Approbation de la création d'un Conseil de perfectionnement de l'apprentissage et désignation de ses membres : 2 élus des personnels (1 siège de titulaire, 1 siège de suppléant) et 2 élus étudiants (1 siège de titulaire, 1 siège de suppléant)**
- 8. Désignation des membres de la Commission Vie Étudiante : 6 élus étudiants de la CFVU ou du CA (3 sièges de titulaires et 3 sièges de suppléants), 1 élu doctorant de la Commission Recherche ou du Conseil du Collège des études doctorales, 1 élu des personnels de la CFVU et 1 élu des personnels du CA**
- 9. Désignation d'un élu pour siéger à la Commission d'attribution des marchés**
- 10. Avis de la CFVU concernant la prolongation de l'année universitaire 2019-2020 jusqu'au 31 décembre 2020**
- 11. Questions diverses**

1. Informations de la Présidente du Conseil Académique
2. **Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 14 avril 2020**
→ *Par Caroline BERTONECHE*
3. Approbation des modifications des modalités de contrôle des connaissances et des compétences mises en œuvre dans le cadre du plan de continuité pédagogique (suite)
4. Approbation des tarifs de formation continue
5. Approbation des tarifs des cours à distance du CUEF
6. Approbation des demandes de création, suppression et modification des formations non accréditées ainsi que des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances associés
7. Approbation de la création d'un Conseil de perfectionnement de l'apprentissage et désignation de ses membres : 2 élus des personnels (1 siège de titulaire, 1 siège de suppléant) et 2 élus étudiants (1 siège de titulaire, 1 siège de suppléant)
8. Désignation des membres de la Commission Vie Étudiante : 6 élus étudiants de la CFVU ou du CA (3 sièges de titulaires et 3 sièges de suppléants), 1 élu doctorant de la Commission Recherche ou du Conseil du Collège des études doctorales, 1 élu des personnels de la CFVU et 1 élu des personnels du CA
9. Désignation d'un élu pour siéger à la Commission d'attribution des marchés
10. Avis de la CFVU concernant la prolongation de l'année universitaire 2019-2020 jusqu'au 31 décembre 2020
11. Questions diverses

- Délibérations -

Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 14 avril 2020

Le projet de relevé de décisions de la séance de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 14 avril 2020 transmis avec la convocation n'appelle aucune demande de modification.

Le relevé de décisions de la séance de la CFVU du 14 avril 2020 est soumis au vote.

Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	32
Membres représentés	7
Nombre de votants	39
Voix favorables	38
Voix défavorables	0
Abstentions ou refus de prendre part au vote	1

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à la majorité de ses membres présents et représentés, le relevé de décisions de la séance de la CFVU du 14 avril 2020.

1. Informations de la Présidente du Conseil Académique
2. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 14 avril 2020
3. **Approbation des modifications des modalités de contrôle des connaissances et des compétences mises en œuvre dans le cadre du plan de continuité pédagogique (suite)**
→ Par Anne BROUZET
4. Approbation des tarifs de formation continue
5. Approbation des tarifs des cours à distance du CUEF
6. Approbation des demandes de création, suppression et modification des formations non accréditées ainsi que des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances associés
7. Approbation de la création d'un Conseil de perfectionnement de l'apprentissage et désignation de ses membres : 2 élus des personnels (1 siège de titulaire, 1 siège de suppléant) et 2 élus étudiants (1 siège de titulaire, 1 siège de suppléant)
8. Désignation des membres de la Commission Vie Étudiante : 6 élus étudiants de la CFVU ou du CA (3 sièges de titulaires et 3 sièges de suppléants), 1 élu doctorant de la Commission Recherche ou du Conseil du Collège des études doctorales, 1 élu des personnels de la CFVU et 1 élu des personnels du CA
9. Désignation d'un élu pour siéger à la Commission d'attribution des marchés
10. Avis de la CFVU concernant la prolongation de l'année universitaire 2019-2020 jusqu'au 31 décembre 2020
11. Questions diverses

Modification de la modalité d'évaluation de l'unité d'enseignement « santé, société, humanité » de PACES

Publication au Journal Officiel du 30 avril 2020 de l'arrêté du 14 avril 2020 permettant de déroger à l'organisation d'une épreuve rédactionnelle pour l'UE 7 « Santé, Société, Humanité ».

Cette dérogation transitoire pour l'année 2019-2020 est motivée par la mise en place des mesures de distanciation physique et des mesures barrières vis-à-vis du SARS-CoV-2, lors de l'organisation des épreuves.

L'équipe pédagogique, en concertation avec les étudiants délégués de la PACES, souhaite substituer à l'épreuve rédactionnelle une épreuve dématérialisée réalisée sur tablette numérique et constituée, au total, de 12 questions à réponses multiples portant sur les cycles 4 et 5 de l'UE 7 « Santé, Société, Humanité ». D'une durée de 20 minutes, cette épreuve sera constituée de 6 questions portant sur le cycle 4 et 6 questions portant sur le cycle 5.

Un courrier a été transmis à l'ensemble des étudiants concernés.

Modalité approuvée par le conseil de l'UFR de médecine du 11 mai et soumise à l'approbation de la CFVU du 14 mai 2020.

Modalités de contrôle des connaissances et des compétences (MCCC) des UFR Faculté de Médecine et Faculté de Pharmacie

Yasmine TOUHAMI : Nous sommes favorables aux MCCC de Médecine, qui conviennent aux élus étudiants de l'UFR, ainsi qu'à celles de PACES, établies suite à un sondage réalisé auprès des étudiants.

Loona MOURENAS : Nous avons plusieurs réserves concernant les MCCC de Maïeutique. Les modalités d'examen nous paraissent assez floues, notamment la mention d'un « contrôle numérique », pas suffisamment précise. Nos craintes se sont confirmées aujourd'hui, avec la parution des plannings d'examens : pour les M1, il est indiqué qu'il y aura une épreuve rédactionnelle d'une heure et quinze minutes, à réaliser au moyen d'une application de traitement de texte. Ceci est contraire au Plan de continuité pédagogique (PCP) selon lequel les épreuves rédactionnelles doivent se dérouler sous la forme de devoirs maison, en respectant le délai de 24h. Il est également indiqué sur le planning que les étudiants seront surveillés par visioconférence, ce qui me semble également contraire à la position de l'université concernant la surveillance à distance, et peut être une source de stress pour les étudiants ; il s'agit d'une méthode intrusive pour leur intimité et qui nécessiterait une bonne connexion internet.

José LABARERE : Je pensais qu'il s'agirait d'un examen numérique sur tablette, comme nous avons l'habitude de le faire, et non d'un examen à réaliser sur traitement de texte. Je vais demander que les 24h de délai soient bien respectées, ou que l'épreuve soit réalisée sur tablette, et qu'il n'y ait pas de surveillance.

Kevin SUTTON : Je confirme qu'il n'y a absolument pas de télé-surveillance au niveau de l'établissement.

Antonin BECKER : Pourriez-vous nous donner des précisions sur les

modalités d'un examen numérique sur tablette ?

José LABARERE : En présentiel, les examens numériques de la plupart des formations de santé s'effectuent sur tablette. Depuis l'épidémie de COVID, les examens se déroulent à domicile ; si cela est possible, l'étudiant utilise son propre équipement informatique, sinon nous lui fournissons une tablette paramétrée dans le cadre d'une convention.

Antonin BECKER : Comment les étudiants ne disposant pas du matériel nécessaire ont-ils pu suivre la continuité pédagogique ?

José LABARERE : Nous avons sondé régulièrement les étudiants pour identifier ceux qui ne disposaient pas de l'équipement nécessaire aux examens. Par ailleurs, l'équipement n'est pas de même nature selon qu'il s'agit de réaliser un examen numérique ou de réviser un cours (moins exigeant du point de vue de la connexion). Depuis fin mars, j'anime chaque semaine une visioconférence avec les représentants des groupes de PACES, des années d'études et des pôles de formation intégrée hospitalo-universitaires, en présence des responsables de l'année et des responsables de la scolarité.

Yasmine TOUHAMI : Nous remercions l'UFR de Médecine pour la mise à disposition des tablettes et pour tout ce qui a été entrepris pour les étudiants rencontrant des problèmes de matériel – étudiants des formations de santé mais aussi d'autres composantes. A notre connaissance, il n'y a pas eu de problème.

- Délibérations -

Approbation des modifications des modalités de contrôle des connaissances et des compétences mises en œuvre dans le cadre du plan de continuité pédagogique (suite) → Médecine et Pharmacie

Les modifications des modalités de contrôle des connaissances et des compétences des UFR Faculté de Médecine et Faculté de Pharmacie sont soumises au vote.

Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	33
Membres représentés	7
Nombre de votants	40
Voix favorables	29
Voix défavorables	10
Abstentions ou refus de prendre part au vote	1

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à la majorité de ses membres présents et représentés, les modifications des modalités de contrôle des connaissances et des compétences des UFR Faculté de Médecine et Faculté de Pharmacie.

Modalités de contrôle des connaissances et des compétences (MCCC) de l'UFR LE

Gwenaël DELAVAL : Concernant la L2 commune avec Droit économie gestion, il est indiqué que « tout E-devoir ou Ecrit sans indication de durée mentionnée correspond à un devoir maison ». On peut voir des « E-devoirs en ligne » et des « E-commentaires critiques », mais aussi un test grammatical en Approfondissement grammatical et traduction de la presse. Pourriez-vous préciser à quoi correspond ce test grammatical ?

Véronique JUDE : Dans « E-devoir », le « E » signifie « écrit » par contraste avec le « O » de « oral ». Excepté pour les QCM, il ne s'agit pas d'un examen en temps limité, et les étudiants disposent d'au moins 24h pour effectuer le travail demandé. Concernant le test grammatical, si vous faites référence à celui prévu au semestre 2 d'Espagnol, il est effectué sous la forme d'un oral. Il s'agit de soumettre aux étudiants un exercice à trous ou des phrases à traduire avec des points de grammaire bien ciblés.

Gwenaël DELAVAL : Ma question portait sur le semestre 4 pour lequel il n'est pas précisé s'il s'agit d'un oral ou d'un écrit.

Véronique JUDE : Il s'agit d'un oral, nous avons mal reporté la modalité entre LEA et DEGL.

Gwenaël DELAVAL : Pour le semestre 3, il est fait mention d'un « test grammatical, écrit ou oral ».

Véronique JUDE : Les enseignants définiront s'il s'agit d'un écrit ou d'un oral le moment venu, sans doute en fonction du nombre de candidats susceptibles de passer la session.

Gwenaël DELAVAL : Des étudiants de cette filière de L2 nous ont indiqué

la mise en place de tests grammaticaux pour la première session, avec des modalités transmises dans un délai très court (une semaine voire quelques jours avant l'examen). Ces tests sont à effectuer en ligne dans un temps limité, mais ne correspondent pas vraiment à des questionnaires en ligne puisqu'il s'agit de corriger des erreurs grammaticales dans des phrases, avec des consignes très strictes de respect de la syntaxe pour pouvoir appliquer une correction automatique.

Véronique JUDE : Le délai de 15 jours minimum s'applique pour la transmission des modalités d'évaluations de tous les enseignements. Nous avons publié nos modalités de contrôle le 30 avril et les examens débutent lundi prochain. Je ne vois donc pas de quel enseignement il pourrait s'agir.

- Délibérations -

Approbation des modifications des modalités de contrôle des connaissances et des compétences mises en œuvre dans le cadre du plan de continuité pédagogique (suite)

→ LE

Les modifications des modalités de contrôle des connaissances et des compétences de l'UFR LE sont soumises au vote.

Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	33
Membres représentés	7
Nombre de votants	40
Voix favorables	29
Voix défavorables	11
Abstentions ou refus de prendre part au vote	0

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à la majorité de ses membres présents et représentés, les modifications des modalités de contrôle des connaissances et des compétences de l'UFR LE.

Modalités de contrôle des connaissances et des compétences (MCCC) de l'UFR SHS

Anne BROUZET indique que certaines MCCC de l'UFR SHS sont de nouveau soumises à l'approbation de la CFVU, suite à des modifications.

Antonin BECKER : Qu'est-ce qui justifie ces modifications ? Je pense que le fait de réduire la durée des questionnaires peut avoir des effets dramatiques, notamment si les étudiants ont une mauvaise connexion internet. Par ailleurs, je ne comprends pas la mise en place d'un écrit synchrone : le PCP prévoit un devoir maison avec délai de 24h, ou un questionnaire en ligne.

Florian DELMAS : Les collègues concernées par la réduction de durée m'ont indiqué que l'examen pouvait aisément s'effectuer en 30mn. L'écrit synchrone d'1h30 correspond bien à un QCM, sans nécessité de rédaction.

Noémie DUTILLEUL : Nous aimerions avoir des précisions sur la nature des examens dont la durée a été réduite. Concernant l'UE 2 de la L1 Psychologie, il s'agirait d'une question ouverte avec un temps de rédaction de 15mn, et de deux questions avec réponses courtes en 15mn. Pouvez-vous donner des précisions sur ces examens qui ne semblent pas respecter le PCP ?

Florian DELMAS : Il ne s'agit effectivement pas de questions à choix multiples, mais de questions qui appellent des réponses extrêmement courtes, c'est-à-dire d'une ligne ou deux. Il y a eu très peu de cours en Base bio, le questionnement portera donc sur une partie très réduite.

Antonin BECKER : De nombreux étudiants sont inquiets par rapport à la durée très courte de leurs examens. Pourrait-on trouver un compromis qui puisse arranger les étudiants ? Par ailleurs, je pense que nous

n'avons pas la même notion de ce que peut être un questionnaire en ligne. Selon moi, un questionnaire en ligne ne doit pas comporter de question demandant rédaction.

Florian DELMAS : Je ne peux pas prendre d'engagement ferme compte tenu de l'échange que j'ai eu avec mes collègues, mais je peux leur faire part de l'inquiétude des étudiants. A la lecture du PCP, il était possible de comprendre que les questionnaires en ligne pouvaient comporter des questions appelant des réponses courtes.

Gwenaël DELAVAL : Les MCCC présentées par l'UFR SHS sont très précises, c'est pourquoi on peut remarquer que les questionnaires en ligne ne sont pas des QCM. Lorsqu'on nous a présenté les questionnaires en ligne dans le cadre de l'élaboration du PCP, il me semble que nous imaginions quasiment tous qu'il s'agirait de QCM. On constate finalement que la notion de questionnaire en ligne permet d'aller très loin. Je ne comprends pas bien la position des élus Interasso, qui ont fait introduire la notion de questionnaire en ligne, que l'on a alertés des dérives possibles, et qui continuent de voter en faveur de MCCC avec questionnaires en ligne alors que l'on constate bien les dérives – dérives qui existent aussi sans qu'on puisse les détecter lorsque les MCCC ne sont pas si précises.

Kevin SUTTON : Lorsque nous avons discuté du PCP, il avait été dit que les questionnaires en ligne correspondaient à des QCM ou à des questions avec réponses ouvertes courtes.

Caroline BERTONECHE : Les étudiants avec lesquels j'ai discuté sont tout à fait satisfaits des questionnaires comportant des réponses courtes.

Séverin CONSTANT-MARMILLON : Il avait bien été précisé qu'il pouvait s'agir de QCM ou de questions à réponses courtes et ouvertes. Dans la majorité des cas, nous n'avons pas trouvé de dérives dans les MCCC.

- Délibérations -

Approbation des modifications des modalités de contrôle des connaissances et des compétences mises en œuvre dans le cadre du plan de continuité pédagogique (suite)

→ SHS

Les modifications des modalités de contrôle des connaissances et des compétences de l'UFR SHS sont soumises au vote.

Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	32
Membres représentés	8
Nombre de votants	40
Voix favorables	29
Voix défavorables	11
Abstentions ou refus de prendre part au vote	0

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à la majorité de ses membres présents et représentés, les modifications des modalités de contrôle des connaissances et des compétences de l'UFR SHS.

1. Informations de la Présidente du Conseil Académique
2. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 14 avril 2020
3. Approbation des modifications des modalités de contrôle des connaissances et des compétences mises en œuvre dans le cadre du plan de continuité pédagogique (suite)
4. **Approbation des tarifs de formation continue**
→ Par Marc ODDON
5. Approbation des tarifs des cours à distance du CUEF
6. Approbation des demandes de création, suppression et modification des formations non accréditées ainsi que des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances associés
7. Approbation de la création d'un Conseil de perfectionnement de l'apprentissage et désignation de ses membres : 2 élus des personnels (1 siège de titulaire, 1 siège de suppléant) et 2 élus étudiants (1 siège de titulaire, 1 siège de suppléant)
8. Désignation des membres de la Commission Vie Étudiante : 6 élus étudiants de la CFVU ou du CA (3 sièges de titulaires et 3 sièges de suppléants), 1 élu doctorant de la Commission Recherche ou du Conseil du Collège des études doctorales, 1 élu des personnels de la CFVU et 1 élu des personnels du CA
9. Désignation d'un élu pour siéger à la Commission d'attribution des marchés
10. Avis de la CFVU concernant la prolongation de l'année universitaire 2019-2020 jusqu'au 31 décembre 2020
11. Questions diverses

Compétences de la CFVU sur les frais de formation des diplômes d'établissement

La **CFVU fixe** désormais les **frais de formation** pour les **diplômes d'établissement** (article 49 des statuts de l'UGA) :

- Lors de la **création de ces diplômes** en CFVU (contenu pédagogique, soutenabilité,...)

Ou

- Si les **tarifs sont modifiés** d'une année sur l'autre

Deux annexes à la délibération :

- Le tableau des diplômes d'établissement concernés par une modification de leurs frais de formation continue **pour la rentrée 2020 (vote CFVU)**
- **Pour mémoire**, les frais de formation des autres diplômes qui restent en vigueur **jusqu'à la fin du contrat actuel (rentrée 2021)**

Compétences de la CFVU sur les frais de formation pour **les diplômes nationaux**

On distingue :

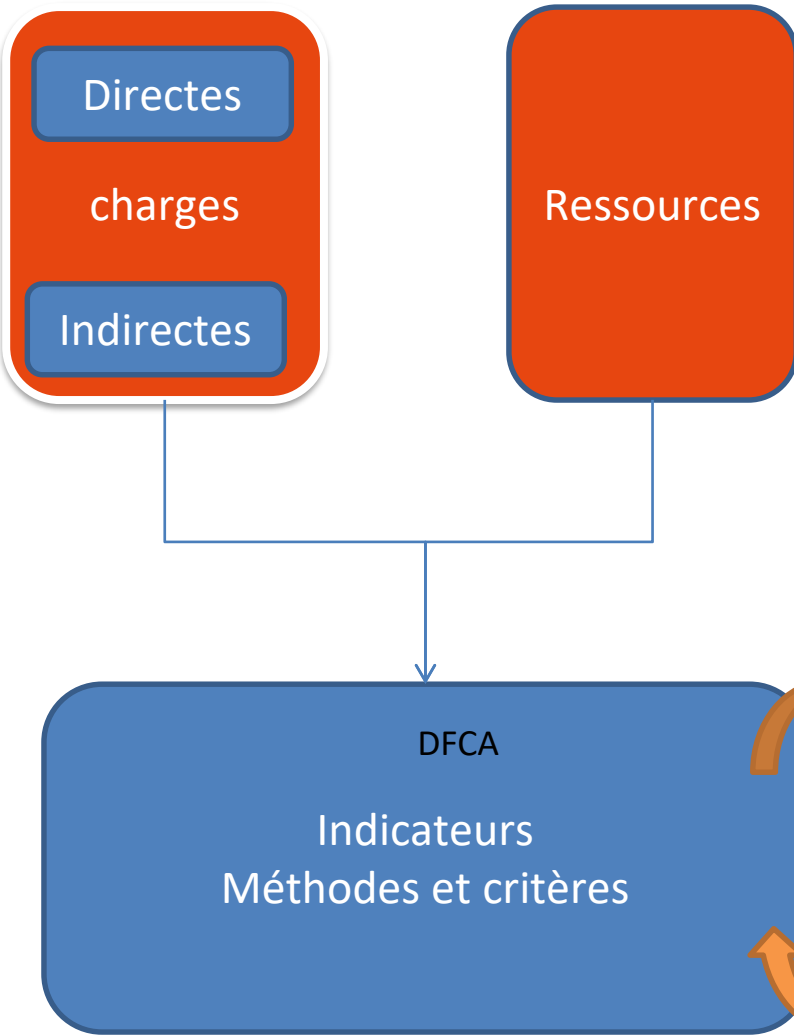
- les droits d'inscriptions définis annuellement par arrêté ministériel (LMD, diplômes d'état,...)
- les frais de formation

Ces frais de formations doivent faire l'objet d'un **avis de la CFVU** avant **validation par le président** de l'université sur la base de la délégation qui lui a été donnée par le CA.

Deux annexes à la délibération pour avis :

- Le tableau des diplômes nationaux concernés par une création/modification de leurs frais de formation continue **pour la rentrée 2020 (vote d'avis de la CFVU)**
- Pour mémoire, les frais de formation des autres diplômes qui restent en vigueur **jusqu'à la fin du contrat actuel (rentrée 2021)**

Principes de tarification



Formations accueillant des publics mixtes FI/FC :

- **Les frais de formation** couvre les coûts de mise en œuvre de la formation
- Des exonérations de droit existent
- Le régime « Reprise d'Etudes Non financées »,... **article D714-62**

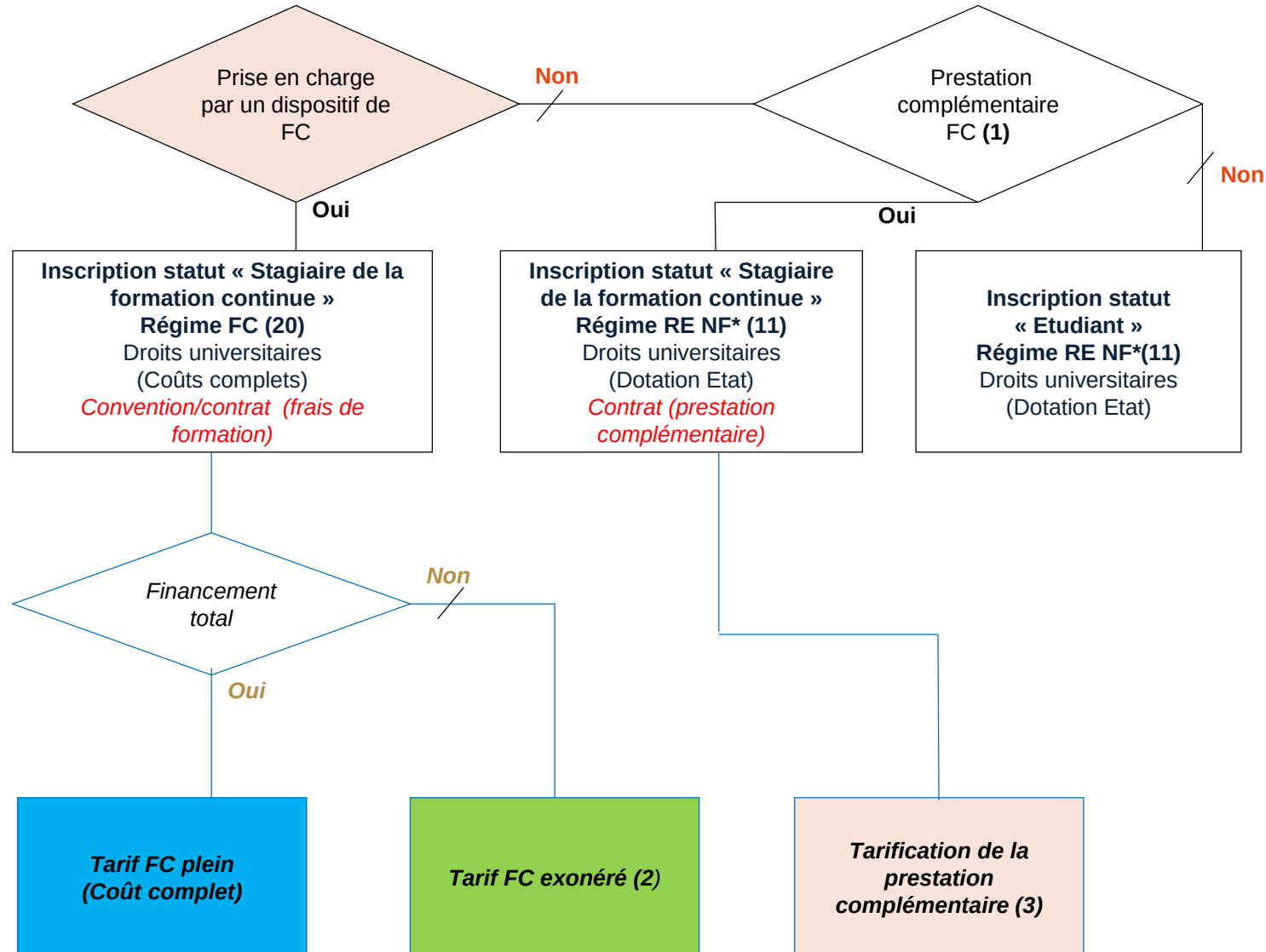
Formations n'accueillant que des publics formation continue

- **Les frais de formation doivent** couvrir les coûts de mise en œuvre de la formation.



Principes de tarification public mixte FI/FC

- (1) Prestations complémentaires :
Suivi administratif
Accompagnement
Mise à niveau...
- (2) Politique générale
d'exonération de
l'établissement et/ou
commission
d'exonération
- (3) Frais de gestion, qui
peuvent varier entre
composantes de
l'université



Importance d'un tarif fixé pour une même formation

1. Assurer clarté, lisibilité, et confiance quant aux prix affichés et au contenu de formation associé,
2. Assurer un affichage cohérent sur la plateforme de la CDC et le financement par le CPF
3. Tenir compte de l'association (coût-valeur-qualité) de la prestation universitaire,
4. Prendre conscience, en tant que personnels de l'université, du coût et de la valeur de l'effort financier porté par la collectivité pour assurer les actions de formation,
5. Indiquer clairement que la formation continue bénéficie de financements particuliers et dédiés

Ceci implique donc la **nécessité d'une politique d'exonération** :

- de droit pour certains publics et partenaires
- par commission d'exonération en fonction de critères ou d'arbres de décision définis

Exonérations possibles

Exonérations de droit :

Sur les **formations mixtes étudiants/ FC** (DUT, licence, licence professionnelle, master, diplôme d'ingénieur)

- tous les **personnels de l'UGA** sont **exonérés** automatiquement des frais de formation.
- **lorsqu'il existe une prise en charge par un organisme public** hors EPIC (Etat, Pôle emploi en tant qu'employeur ou en tant que financeur, établissements publics administratifs, collectivités territoriales et leurs EPCI, associations reconnues d'utilité publique), les frais de formation sont **réduits de 50%**.

Exonérations possibles

Exonération sur conditions de ressources :

L'UGA se dote d'une **commission d'exonération** relative aux publics relevant de la formation continue et compétente sur les **frais de formation**. Une commission est déjà compétente par ailleurs sur les exonérations de droits d'inscription.

Les composantes ou UFR peuvent également se doter d'une commission d'exonération qui leur est propre.

Le candidat peut bénéficier d'une exonération sur conditions de ressources lorsqu'il existe un reste à charge ou dans le cas d'un abandon de formation par un candidat pour un motif indépendant de sa volonté.

Les critères d'exonération reposent sur les conditions de ressources du demandeur et sont formalisés dans un arbre de décision clair et approuvé par la commission, ou, dans les cas plus particuliers, d'un avis individuel de cette même commission.

Vote des tarifs FC

Avis sur la tarification des diplômes nationaux :

Composante Service	Libellé du tarif	Tarif FC 20-21	Types de tarif
Droit	EAD Master 2 SID Redoublement RENF	1600,00	Tarif plein
IUT Valence	DUT Gestion des entreprises et des administrations et année spéciale	9,15	Tarif horaire
IUT Valence	DUT Informatique	9,15	Tarif horaire
IUT Valence	DUT Reseaux et telecommunications	9,15	Tarif horaire
IUT Valence	DUT Techniques de commercialisation et année spéciale	9,15	Tarif horaire
IUT Valence	L3 Economie Gestion parcours Adjoint de direction de PME-PMI Alternance	12,00	Tarif horaire
Medecine	Diplôme d'Etat Infirmier en Pratique Avancée RE	1575,00	Tarif plein
Medecine	Diplôme d'Etat Infirmier en Pratique Avancée FC	4575,00	Tarif plein

Vote des tarifs FC

Vote sur la tarification des diplômes d'établissement :

Composante Service	Libellé du tarif	Tarif FC 20-21	Types de tarif
Medecine	DU Bases en soins palliatifs	1500,00	Tarif plein
Medecine	DIU Mecanique et techniques obstetricales	1500,00	Tarif plein
Medecine	DIU Traumatologie viscerale	1560,00	Tarif plein
Médiat	DU Conservateur et bibliothécaire: préparation au concours (A1)	245,70	Tarif plein
Médiat	DU Conservateur et bibliothécaire: préparation au concours (A2)	245,70	Tarif plein

- Délibérations -

Approbation des tarifs de formation continue

Les tarifs de formation continue sont soumis au vote.
Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	33
Membres représentés	7
Nombre de votants	40
Voix favorables	38
Voix défavorables	1
Abstentions ou refus de prendre part au vote	1

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à la majorité de ses membres présents et représentés, les tarifs de formation continue.

1. Informations de la Présidente du Conseil Académique
2. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 14 avril 2020
3. Approbation des modifications des modalités de contrôle des connaissances et des compétences mises en œuvre dans le cadre du plan de continuité pédagogique (suite)
4. Approbation des tarifs de formation continue
5. **Approbation des tarifs des cours à distance du CUEF**
→ *Par Comlan FANTOGNON*
6. Approbation des demandes de création, suppression et modification des formations non accréditées ainsi que des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances associés
7. Approbation de la création d'un Conseil de perfectionnement de l'apprentissage et désignation de ses membres : 2 élus des personnels (1 siège de titulaire, 1 siège de suppléant) et 2 élus étudiants (1 siège de titulaire, 1 siège de suppléant)
8. Désignation des membres de la Commission Vie Étudiante : 6 élus étudiants de la CFVU ou du CA (3 sièges de titulaires et 3 sièges de suppléants), 1 élu doctorant de la Commission Recherche ou du Conseil du Collège des études doctorales, 1 élu des personnels de la CFVU et 1 élu des personnels du CA
9. Désignation d'un élu pour siéger à la Commission d'attribution des marchés
10. Avis de la CFVU concernant la prolongation de l'année universitaire 2019-2020 jusqu'au 31 décembre 2020
11. Questions diverses

Tarifs des cours à distance du CUEF

Suite à la fermeture de l'université en raison du Covid 19, le CUEF propose des nouveaux formats de cours à distance pour remplacer les cours en présentiel.

- Concernant les cours intensifs mensuels de français langue étrangère :

Format initial en présentiel : 80 heures/mois pour 840 euros. Tarif voté

Format à distance : 40 heures/mois pour 420 euros à compter du mois d'avril 2020. (tarif proratisé en fonction du nombre d'heures)

- Concernant la certification universitaire en français langue étrangère :

Format initial en présentiel : 96 heures pour 980 euros du 6 juillet au 31 juillet. Tarif voté

Format à distance : 79 heures pour 735 euros du 6 au 24 juillet. (tarif proratisé en fonction du nombre d'heures)

Ces tarifs doivent faire l'objet d'un vote en CFVU.

Conformément aux statuts de l'UGA, les tarifs des formations entrent dans le cadre de la délégation de pouvoir accordée au Président de l'UGA par le conseil d'administration.

Yasmine TOUHAMI : Nous avons apprécié la volonté d'assurer la continuité pédagogique. En revanche, nous trouvons dommage de ne pas avoir pensé à réduire un peu les coûts, étant donné que les cours sont à distance.

Comlan FANTOGNON : Nous avons dû penser cette continuité pédagogique dans l'urgence. Si nous devons poursuivre les enseignements à distance l'année prochaine, nous recalculerons les tarifs pour les adapter aux formats des cours en ligne.

Gwenaël DELAVAL : Le travail qui est réalisé par le CUEF est en ce moment extrêmement compliqué, du fait de la singularité des cours qui y sont délivrés. On ne sait pas combien de temps le confinement va durer, ni combien de temps les frontières vont être fermées et les cours réalisés en distanciel. Est-ce que l'université a assuré au CUEF une certaine prise en charge, notamment au niveau du renouvellement des contrats des enseignants contractuels ? Quel engagement financier a été pris à ce sujet ?

Comlan FANTOGNON : Je remercie la présidence de l'université avec laquelle nous avons pu échanger au sujet de cette préoccupation dès qu'elle s'est présentée à nous. Le modèle du CUEF est en effet très particulier au sein de l'UGA, et il fallait prendre en compte cette situation de précarité d'une partie de nos collègues qui sont contractuels, mais aussi des autres enseignants. L'université nous accompagne pour soutenir nos collègues en cette période particulière, et nous les avons déjà informés du renouvellement de leurs CDD pour l'année à venir. Le CUEF reçoit un certain nombre de demandes pour poursuivre les cours en ligne. Certains partenaires, les américains notamment, renouent le contact avec le CUEF à la faveur des cours à distance. Même s'il y a des appréhensions concernant les dispositifs en ligne, nous réfléchissons de manière globale, en pensant notamment au retour aux cours en présentiel lorsque cela sera de nouveau possible, et à l'articulation des

cours en ligne et en présentiel.

Gwenaël DELAVAL : Il me semble que le document mis à notre disposition sur Alfresco n'a pas été voté par le Conseil du CUEF.

Comlan FANTOGNON : Nous avons réuni le Conseil il y a quelques semaines, pour notamment présenter le plan de continuité pédagogique.

Gwenaël DELAVAL : Ces modifications de tarifs étaient-elles indiquées dans le plan de continuité pédagogique ?

Comlan FANTOGNON : Oui.

- Délibérations -

Approbation des tarifs des cours à distance du CUEF

Les tarifs des cours à distance du CUEF sont soumis au vote.
Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	33
Membres représentés	7
Nombre de votants	40
Voix favorables	30
Voix défavorables	0
Abstentions ou refus de prendre part au vote	10

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à la majorité de ses membres présents et représentés, les tarifs des cours à distance du CUEF.

1. Informations de la Présidente du Conseil Académique
2. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 14 avril 2020
3. Approbation des modifications des modalités de contrôle des connaissances et des compétences mises en œuvre dans le cadre du plan de continuité pédagogique (suite)
4. Approbation des tarifs de formation continue
5. Approbation des tarifs des cours à distance du CUEF
6. **Approbation des demandes de création, suppression et modification des formations non accréditées ainsi que des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances associés**
→ *Par Nicolas ROBERT*
7. Approbation de la création d'un Conseil de perfectionnement de l'apprentissage et désignation de ses membres : 2 élus des personnels (1 siège de titulaire, 1 siège de suppléant) et 2 élus étudiants (1 siège de titulaire, 1 siège de suppléant)
8. Désignation des membres de la Commission Vie Étudiante : 6 élus étudiants de la CFVU ou du CA (3 sièges de titulaires et 3 sièges de suppléants), 1 élu doctorant de la Commission Recherche ou du Conseil du Collège des études doctorales, 1 élu des personnels de la CFVU et 1 élu des personnels du CA
9. Désignation d'un élu pour siéger à la Commission d'attribution des marchés
10. Avis de la CFVU concernant la prolongation de l'année universitaire 2019-2020 jusqu'au 31 décembre 2020
11. Questions diverses

Création d'un DU ciblant des étudiants internationaux

Un besoin : créer un semestre attractif sur le campus de Valence



L'enjeu de la réciprocité des accords d'échange de l'IUT

Nécessité d'offrir une formation attractive en anglais

Nécessité d'accueillir les étudiants étrangers avec une structure bienveillante

La première réponse



- Le DU International Tourism Management, « French Art de vivre in the Rhône Valley » (300h + stage) financé par l'IUT de VALENCE
- Seule formation de niveau VI totalement en anglais à Valence
- Une formation de Tourisme ouverte à tous offrant un diplôme, 30 ECTS et la possibilité d'un Bachelor complet en partenariat avec Karelia University (Joensuu, Finland)
- 2017-2019 : 3 promotions
- En 2019-2020 : une subvention de la Région AURA de 12000 €



DU FAV un bilan en demi teinte



- Effectifs en baisse : 16 étudiants 2017 dont 6 de Karelia, 9 en 2018 et 4 en 2019
- Les causes :
 - positionnement au semestre d'automne,
 - difficultés administratives,
 - publicité par des moyens non choisis et peu efficaces (StudyPortals)
 - Spécialité trop marquée tourisme
- Un inconvénient : coût élevé
- Mais une vraie expérience et des contacts à l'étranger qui commencent à porter du fruit

La nouvelle solution : DU FWH



- FWH : DU Management avec focus sur Food,Wine,Heritage
- Bases de départ solides : un réseau d'entreprises, un pool de lecturers, l'appui de l'IAE
- Positionnement en spring semester
- Contenu plus Management que Tourisme (cible plus large)
- Mutualisation avec la L3 de l'IAE pour plusieurs cours (économie d'échelle)
- Partenariat avec l'université du Monténégro (à l'initiative de Kotor et d'Erasmus +) & avec Karelia toujours effectif



Conclusion



- Une réponse adaptée aux besoins d'internationalisation de l'IUT et de l'IAE (Epas).
- UN DU plus flexible au coût partagé (avec l'IAE)
- Un DU mieux positionné sur l'année universitaire
- Un lien toujours valide avec la Région AURA
- Un lien avec les entreprises locales (Valrhôna, Cave de Tain, Chabran...)
- Des liens avec Karelia et Kotor.

Noémie DUTILLEUL : Nous sommes très intéressés par ce DU innovant.

Jennifer BUYCK : J'ai compris qu'il y avait un enjeu d'attractivité pour votre site, mais j'aimerais savoir quels sont les débouchés de ce DU pour les étudiants. Cette formation s'adressant aux étudiants étrangers, comment envisagez-vous la rentrée prochaine ?

Nicolas ROBERT : Ce DU correspond à un semestre, les débouchés sont donc modestes. Il permet de donner les bases du management pour gérer des entreprises, en particulier les offices du tourisme dans les pays étrangers. Les étudiants apprennent aussi à gérer l'oeno-tourisme (visite de vignobles, dégustation et conception de voyages). En effet, nous travaillons en partenariat avec l'Université du vin. La rentrée s'effectuera au mois de janvier, le contexte sera donc potentiellement plus favorable. Nous n'avons pour l'instant pas prévu d'option dématérialisée pour l'enseignement.

Laurence VIANES : Votre appartenance à l'UGA ne vous permet-elle pas de bénéficier du vivier d'étudiants étrangers ? En quoi le fait d'envoyer vos étudiants à l'étranger et d'accueillir les étudiants étrangers à Grenoble est-il un problème ?

Nicolas ROBERT : Si nous voulons avoir un minimum de rayonnement international, il faut avoir des étudiants étrangers à Valence. Il y en a, mais qui suivent des formations en français.

Jennifer BUYCK : Dans le contexte actuel, je vais voter contre la création de ce DU. Je trouve que nous sommes dans une situation assez schizophrénique : nous discutons des nouvelles modalités d'examens pour l'ensemble des formations existantes ; nous nous inquiétons des prochaines rentrées ; lors de la dernière séance, un DU concernant la respiration artificielle a été présenté... Je pense qu'il ne faut pas gaspiller notre énergie.

Nicolas ROBERT : Je pense qu'il est nécessaire d'avoir une vision à long terme. Il ne serait effectivement pas possible d'ouvrir ce DU en septembre, mais j'espère que les étudiants pourront venir en janvier.

Caroline BERTONECHE : Lors de la dernière séance, nous avons également approuvé la création d'un DU en Trail running.

Gwenaël DELAVAL : Je suis tout à fait d'accord avec Jennifer BUYCK. J'ai l'impression que la formation n'a pas été construite en fonction des débouchés ou du sens qu'elle pourrait avoir, mais en fonction de ce qui pourrait attirer les étudiants : les faire venir au printemps plutôt qu'à l'automne, organiser un séminaire... L'intitulé du diplôme comprend « wine » et « food », mais les modalités de contrôle des connaissances ne font référence au vin que dans le cadre du séminaire. N'avez-vous pas ajouté ce séminaire dans le but d'attirer des étudiants étrangers ?

Nicolas ROBERT : Nous travaillons pour les étudiants. Le but est de faire en sorte que les étudiants étrangers qui viennent à Valence soient bien. Pour cela, il faut qu'il y ait une formation en anglais. Nous créons cette formation aussi pour nos propres étudiants, car ces derniers ont du mal à partir à l'étranger en raison du manque de places à Valence. L'UGA grenobloise réserve beaucoup de ses places en DUETI aux étudiants grenoblois. En Cross cultural management, les exemples sont pris dans les entreprises du secteur viti-vinicole ; les cours de finance du tourisme sont pris dans le secteur du fooding et celui du vin, et sont dispensés par Karelia University dans le cadre d'accords Erasmus.

Kevin SUTTON : Le vin et la gastronomie permettent de décliner un certain nombre d'entrées thématiques proposées à Valence. Il y a également des liens avec des enseignants du Pradel, ce qui concourt à rendre visible la présence de l'UGA dans le territoire Drôme Ardèche, autour d'une thématique fédératrice et transversale d'enseignement.

- Délibérations -

Approbation des demandes de création, suppression et modification des formations non accréditées ainsi que des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances associés

La suppression du DU International Tourism Management, French Art de Vivre in the Rhône Valley est soumise au vote.

Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	32
Membres représentés	8
Nombre de votants	40
Voix favorables	39
Voix défavorables	0
Abstentions ou refus de prendre part au vote	1

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à la majorité de ses membres présents et représentés, la suppression du DU International Tourism Management, French Art de Vivre in the Rhône Valley.

La création du DU Business Management option Wine, Food and Heritage Tourism est soumise au vote.

Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	32
Membres représentés	8
Nombre de votants	40
Voix favorables	33
Voix défavorables	4
Abstentions ou refus de prendre part au vote	3

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à la majorité de ses membres présents et représentés, la création du DU Business Management option Wine, Food and Heritage Tourism.

1. Informations de la Présidente du Conseil Académique
2. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 14 avril 2020
3. Approbation des modifications des modalités de contrôle des connaissances et des compétences mises en œuvre dans le cadre du plan de continuité pédagogique (suite)
4. Approbation des tarifs de formation continue
5. Approbation des tarifs des cours à distance du CUEF
6. Approbation des demandes de création, suppression et modification des formations non accréditées ainsi que des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances associés
7. **Approbation de la création d'un Conseil de perfectionnement de l'apprentissage et désignation de ses membres : 2 élus des personnels (1 siège de titulaire, 1 siège de suppléant) et 2 élus étudiants (1 siège de titulaire, 1 siège de suppléant)**
→ Par Marc ODDON, Caroline BERTONECHE
8. Désignation des membres de la Commission Vie Étudiante : 6 élus étudiants de la CFVU ou du CA (3 sièges de titulaires et 3 sièges de suppléants), 1 élu doctorant de la Commission Recherche ou du Conseil du Collège des études doctorales, 1 élu des personnels de la CFVU et 1 élu des personnels du CA
9. Désignation d'un élu pour siéger à la Commission d'attribution des marchés
10. Avis de la CFVU concernant la prolongation de l'année universitaire 2019-2020 jusqu'au 31 décembre 2020
11. Questions diverses

- Délibérations -

Approbation de la création d'un Conseil de perfectionnement de l'apprentissage et désignation de ses membres : 2 élus des personnels (1 siège de titulaire, 1 siège de suppléant) et 2 élus étudiants (1 siège de titulaire, 1 siège de suppléant)

La création d'un Conseil de perfectionnement de l'apprentissage est soumise au vote.

Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	32
Membres représentés	8
Nombre de votants	40
Voix favorables	39
Voix défavorables	0
Abstentions ou refus de prendre part au vote	1

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à la majorité de ses membres présents et représentés, la création d'un Conseil de perfectionnement de l'apprentissage.

Candidats pour siéger au Conseil de perfectionnement de l'apprentissage

Membres à désigner	Candidats
1 élu des personnels de la CFVU pour un siège de titulaire	Jennifer BUYCK
1 élu des personnels de la CFVU pour un siège de suppléant	Jean BRETON
1 élu étudiant de la CFVU pour un siège de titulaire	Hugo PREVOST (Notre Université Commune)
1 élu étudiant de la CFVU pour un siège de suppléant	Benjamin PELLIEUX-ABRAM (Interasso)

- Délibérations -

Approbation de la création d'un Conseil de perfectionnement de l'apprentissage et désignation de ses membres : 2 élus des personnels (1 siège de titulaire, 1 siège de suppléant) et 2 élus étudiants (1 siège de titulaire, 1 siège de suppléant)

Les candidatures pour les 2 sièges des personnels (1 titulaire et 1 suppléant) et pour les 2 sièges des étudiants (1 titulaire et 1 suppléant) sont soumises au vote : Jennifer BUYCK et son suppléant Jean BRETON, Hugo PREVOST et son suppléant Benjamin PELLIEUX-ABRAM.

Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	32
Membres représentés	8
Nombre de votants	40
Voix favorables	39
Voix défavorables	0
Abstentions ou refus de prendre part au vote	1

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à la majorité de ses membres présents et représentés, la désignation de Jennifer BUYCK et Hugo PREVOST en tant que membres titulaires du Conseil de perfectionnement de l'apprentissage, et Jean BRETON et Benjamin PELLIEUX-ABRAM en tant que leurs suppléants respectifs.

1. Informations de la Présidente du Conseil Académique
2. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 14 avril 2020
3. Approbation des modifications des modalités de contrôle des connaissances et des compétences mises en œuvre dans le cadre du plan de continuité pédagogique (suite)
4. Approbation des tarifs de formation continue
5. Approbation des tarifs des cours à distance du CUEF
6. Approbation des demandes de création, suppression et modification des formations non accréditées ainsi que des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances associés
7. Approbation de la création d'un Conseil de perfectionnement de l'apprentissage et désignation de ses membres : 2 élus des personnels (1 siège de titulaire, 1 siège de suppléant) et 2 élus étudiants (1 siège de titulaire, 1 siège de suppléant)
8. Désignation des membres de la Commission Vie Étudiante : 6 élus étudiants de la CFVU ou du CA (3 sièges de titulaires et 3 sièges de suppléants), 1 élu doctorant de la Commission Recherche ou du Conseil du Collège des études doctorales, 1 élu des personnels de la CFVU et 1 élu des personnels du CA
→ Par Caroline BERTONECHE
9. Désignation d'un élu pour siéger à la Commission d'attribution des marchés
10. Avis de la CFVU concernant la prolongation de l'année universitaire 2019-2020 jusqu'au 31 décembre 2020
11. Questions diverses

Candidats pour siéger à la Commission Vie étudiante

Membres à désigner	Candidats pour un siège de titulaire	Candidats pour un siège de suppléant
6 élus étudiants de la CFVU ou du CA (3 sièges de titulaires + 3 sièges de suppléants)	Séverin CONSTANT-MARMILLON (Interasso) Yasmine TOUHAMI (Interasso) Nathanaël COURTOIS (Interasso – élu CA)	Sacha GOUILLET-VEUX (Interasso) Clélia MOREAU (Interasso – élue CA) Bartimée BOSSON (Interasso)
	Emmy MARC (Notre Université Commune)	Charlène DELACOUR (Notre Université Commune)
1 élu doctorant de la Commission Recherche ou du Conseil du CED	Vincent FAGNON (Commission Recherche)	
1 élu des personnels de la CFVU	Cédric LAURENT	
1 élu des personnels du CA		

- Délibérations -

Désignation des membres de la Commission Vie Étudiante : 6 élus étudiants de la CFVU ou du CA (3 sièges de titulaires et 3 sièges de suppléants), 1 élu doctorant de la Commission Recherche ou du Conseil du Collège des études doctorales, 1 élu des personnels de la CFVU et 1 élu des personnels du CA)

Les candidatures pour les 3 sièges de titulaires des étudiants sont soumises au vote : Séverin CONSTANT-MARMILLON, Yasmine TOUHAMI, Nathanaël COURTOIS, Emmy MARC.

Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	30
Membres représentés	8
Nombre de votants	38
Voix en faveur de Séverin CONSTANT-MARMILLON	17
Voix en faveur de Yasmine TOUHAMI	25
Voix en faveur de Nathanaël COURTOIS	26
Voix en faveur d'Emmy MARC	12
Abstentions ou refus de prendre part au vote	34

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire désigne à la majorité de ses membres présents et représentés, Nathanaël COURTOIS, Yasmine TOUHAMI et Séverin CONSTANT-MARMILLON pour siéger à la Commission Vie Étudiante en tant que titulaires.

Candidats pour siéger à la Commission Vie étudiante

Membres à désigner	Candidats pour un siège de titulaire	Candidats pour un siège de suppléant
6 élus étudiants de la CFVU ou du CA (3 sièges de titulaires + 3 sièges de suppléants)	(Désigné par la CFVU : Nathanaël COURTOIS)	Sacha GOUILLET-VEUX (Interasso)
	(Désignée par la CFVU : Yasmine TOUHAMI)	Bartimée BOSSON (Interasso)
	(Désigné par la CFVU : Séverin CONSTANT-MARMILLON)	Charlène DELACOUR (Notre Université Commune)
1 élu doctorant de la Commission Recherche ou du Conseil du CED	Vincent FAGNON (Commission Recherche)	
1 élu des personnels de la CFVU	Cédric LAURENT	
1 élu des personnels du CA		

- Délibérations -

Désignation des membres de la Commission Vie Étudiante : 6 élus étudiants de la CFVU ou du CA (3 sièges de titulaires et 3 sièges de suppléants), 1 élu doctorant de la Commission Recherche ou du Conseil du Collège des études doctorales, 1 élu des personnels de la CFVU et 1 élu des personnels du CA)

Les candidatures pour les 3 sièges de suppléants des étudiants, le siège de doctorant de la Commission Recherche ou du Conseil du CED, et le siège des personnels de la CFVU sont soumises au vote : Sacha GUILLET-VEUX, Bartimée BOSSON, Charlène DELACOUR, Vincent FAGNON, Cédric LAURENT.

Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	30
Membres représentés	8
Nombre de votants	38
Voix favorables	32
Voix défavorables	2
Abstentions ou refus de prendre part au vote	4

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à la majorité de ses membres présents et représentés, la désignation de Sacha GUILLET-VEUX, Bartimée BOSSON et Charlène DELACOUR en tant que membres suppléants de la Commission Vie Étudiante, ainsi que la désignation de Vincent FAGNON et Cédric LAURENT en tant que membres de la Commission Vie Étudiante.

1. Informations de la Présidente du Conseil Académique
2. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 14 avril 2020
3. Approbation des modifications des modalités de contrôle des connaissances et des compétences mises en œuvre dans le cadre du plan de continuité pédagogique (suite)
4. Approbation des tarifs de formation continue
5. Approbation des tarifs des cours à distance du CUEF
6. Approbation des demandes de création, suppression et modification des formations non accréditées ainsi que des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances associés
7. Approbation de la création d'un Conseil de perfectionnement de l'apprentissage et désignation de ses membres : 2 élus des personnels (1 siège de titulaire, 1 siège de suppléant) et 2 élus étudiants (1 siège de titulaire, 1 siège de suppléant)
8. Désignation des membres de la Commission Vie Étudiante : 6 élus étudiants de la CFVU ou du CA (3 sièges de titulaires et 3 sièges de suppléants), 1 élu doctorant de la Commission Recherche ou du Conseil du Collège des études doctorales, 1 élu des personnels de la CFVU et 1 élu des personnels du CA
9. Désignation d'un élu pour siéger à la Commission d'attribution des marchés
→ Par Caroline BERTONECHE
10. Avis de la CFVU concernant la prolongation de l'année universitaire 2019-2020 jusqu'au 31 décembre 2020
11. Questions diverses

Candidats pour siéger à la Commission d'attribution des marchés

Membre à désigner	Candidats
1 élu de la CFVU	Alexis FAYOLLE

- Délibérations -

Désignation d'un élu pour siéger à la Commission d'attribution des marchés

La candidature d'Alexis FAYOLLE pour siéger à la Commission d'attribution des marchés est soumise au vote.

Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	29
Membres représentés	9
Nombre de votants	38
Voix favorables	32
Voix défavorables	5
Abstentions ou refus de prendre part au vote	1

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à la majorité de ses membres présents et représentés, la désignation d'Alexis FAYOLLE en tant que membre de la Commission d'attribution des marchés.

1. Informations de la Présidente du Conseil Académique
2. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 14 avril 2020
3. Approbation des modifications des modalités de contrôle des connaissances et des compétences mises en œuvre dans le cadre du plan de continuité pédagogique (suite)
4. Approbation des tarifs de formation continue
5. Approbation des tarifs des cours à distance du CUEF
6. Approbation des demandes de création, suppression et modification des formations non accréditées ainsi que des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances associés
7. Approbation de la création d'un Conseil de perfectionnement de l'apprentissage et désignation de ses membres : 2 élus des personnels (1 siège de titulaire, 1 siège de suppléant) et 2 élus étudiants (1 siège de titulaire, 1 siège de suppléant)
8. Désignation des membres de la Commission Vie Étudiante : 6 élus étudiants de la CFVU ou du CA (3 sièges de titulaires et 3 sièges de suppléants), 1 élu doctorant de la Commission Recherche ou du Conseil du Collège des études doctorales, 1 élu des personnels de la CFVU et 1 élu des personnels du CA
9. Désignation d'un élu pour siéger à la Commission d'attribution des marchés
10. Avis de la CFVU concernant la prolongation de l'année universitaire 2019-2020 jusqu'au 31 décembre 2020
→ Par Kevin SUTTON
11. Questions diverses

Demande de prolongation de la l'année universitaire 2019-2020

En raison de la crise sanitaire, les étudiants de M2, de Lpro, de 3^{ème} cycle court de pharmacie et de certains DU, ont rencontré des difficultés pour réaliser leur temps de stage.

Si, pour certaines filières, l'adaptation des activités en télétravail a permis d'acquérir une expérience de substitution, pour d'autres, notamment celles associant la délivrance d'un titre en parallèle à la diplomation, le temps présentiel est irremplaçable.

Voter une date de fin d'année universitaire au 31/12/2020 pour ces années diplômantes et les DU avec stage permet de prolonger l'inscription administrative en cours et donc de faire courir les conventions de stage jusqu'au terme de l'année civile. Cela permettra aux étudiants d'accomplir ce temps de première expérience fondamentale en vue de leur insertion professionnelle, sans paiement de droits d'inscription supplémentaire.

Jennifer BUYCK : Qu'est-il prévu pour les étudiants qui ne valideraient pas leur année en décembre ?

Kevin SUTTON : Les semestres ne sont pas compensables. Si le premier semestre n'est pas validé, l'étudiant devra se réinscrire. Si le deuxième semestre n'est pas validé, une nouvelle inscription est nécessaire pour repasser les UE manquantes. Ce dispositif prévoit la tenue de plusieurs jurys au cours de l'automne, ce qui permet de s'adapter aux différentes situations des étudiants.

Laurence VIANES : Des élus du CA ont indiqué que le M1 Psychologie était également concerné par cette prolongation.

Kevin SUTTON : Les étudiants de M1 étant en cours de cycle, ils s'inscriront en M2. Le M2 débutant en septembre, ils seront toujours dans le cadre d'une inscription universitaire.

Virginie ZAMPA : Pour les années en cours de cycle, telles que le M1, que fait-on si un étudiant n'a pas pu faire son stage court ? Est-il possible de neutraliser l'UE pour un seul étudiant d'une promotion ? Ou doit-on la neutraliser pour l'ensemble de la promotion ?

Kevin SUTTON : Il faut distinguer la possibilité de faire le stage – qui est une possibilité individuelle, de la façon dont on prend en compte le stage dans le processus de validation du diplôme. Dans ce cas, le plus simple est de prévoir un travail de substitution pour l'étudiant qui ne peut pas faire de stage, travail lui demandant une réflexion sur les enjeux autour des compétences qu'il aurait pu acquérir avec ce stage.

Virginie ZAMPA : Est-il impossible de neutraliser l'UE pour un seul étudiant, même en cas de force majeure tel que le fait de ne pas avoir d'ordinateur ?

Jean-François REDON : Le PCP prévoit un dispositif pour les étudiants qui

n'ont pas d'ordinateur.

Virginie ZAMPA : Ce dispositif n'est encore en place. Une de mes étudiantes n'a pas d'ordinateur, ne peut donc pas rédiger ni faire son stage ; et après son stage, elle partira travailler.

Jean-François REDON : On peut potentiellement prévoir une épreuve de substitution. Il faudrait étudier précisément sa situation.

Virginie ZAMPA : Il paraît difficile de faire un travail de substitution sans ordinateur : impossibilité de faire des recherches sur internet, de rédiger...

Kevin SUTTON : Cette situation individuelle est particulière, avec un problème numérique. Il revient au jury de prendre en compte cette situation.

Virginie ZAMPA : Est-ce que le jury a le droit de neutraliser l'UE pour certains étudiants ?

Jean-François REDON : La première démarche à envisager est celle du travail de substitution prévue par le PCP. Cette dernière peut être traitée en temps décalé. Par ailleurs, au regard des situations individuelles, le jury a toujours la possibilité d'apporter d'autres solutions.

Kevin SUTTON : Il faut tout d'abord privilégier l'épreuve de substitution ; les situations individuelles particulières sont, le cas échéant, soumises à l'appréciation du jury du diplôme.

Jean BRETON : Il me semble que des collègues de Polytech étaient intéressés par cette prolongation de l'année universitaire.

Kevin SUTTON : La gestion des inscriptions administratives de Polytech relève du CA de Grenoble INP.

- Délibérations -

Avis de la CFVU concernant la prolongation de l'année universitaire 2019-2020 jusqu'au 31 décembre 2020

La prolongation de l'année universitaire 2019-2020 jusqu'au 31 décembre 2020 est soumise à l'avis de la CFVU.

Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	27
Membres représentés	11
Nombre de votants	38
Voix favorables	38
Voix défavorables	0
Abstentions ou refus de prendre part au vote	0

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire émet un avis favorable à l'unanimité de ses membres présents et représentés concernant la prolongation de l'année universitaire 2019-2020 jusqu'au 31 décembre 2020.

- 1. Informations de la Présidente du Conseil Académique**
- 2. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 14 avril 2020**
- 3. Approbation des modifications des modalités de contrôle des connaissances et des compétences mises en œuvre dans le cadre du plan de continuité pédagogique (suite)**
- 4. Approbation des tarifs de formation continue**
- 5. Approbation des tarifs des cours à distance du CUEF**
- 6. Approbation des demandes de création, suppression et modification des formations non accréditées ainsi que des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances associés**
- 7. Approbation de la création d'un Conseil de perfectionnement de l'apprentissage et désignation de ses membres : 2 élus des personnels (1 siège de titulaire, 1 siège de suppléant) et 2 élus étudiants (1 siège de titulaire, 1 siège de suppléant)**
- 8. Désignation des membres de la Commission Vie Étudiante : 6 élus étudiants de la CFVU ou du CA (3 sièges de titulaires et 3 sièges de suppléants), 1 élu doctorant de la Commission Recherche ou du Conseil du Collège des études doctorales, 1 élu des personnels de la CFVU et 1 élu des personnels du CA**
- 9. Désignation d'un élu pour siéger à la Commission d'attribution des marchés**
- 10. Avis de la CFVU concernant la prolongation de l'année universitaire 2019-2020 jusqu'au 31 décembre 2020**

11. Questions diverses

Séverin CONSTANT-MARMILLON : Comment la rentrée va-t-elle se passer ? L'université a-t-elle engagé un travail à ce sujet suite aux annonces ministérielles ? Je pense qu'il faudrait que la CFVU se positionne sur cette question.

Kevin SUTTON : Nous travaillons bien sûr sur l'organisation de la rentrée prochaine. Il est néanmoins important de ne pas se précipiter : nous sommes au début de la phase de déconfinement, et nous constatons que les décisions et dispositions du ministère se succèdent, en se contredisant parfois. Au niveau de l'équipe de la Présidence, nous considérons que nous serons en mesure de faire des arbitrages à partir du début du mois de juin, c'est-à-dire suite aux annonces gouvernementales au regard du premier bilan du déconfinement. Pour prévoir la rentrée, nous devons être capables d'avoir une approche systémique, et avoir connaissance des contraintes pour faire ensuite des choix.

Jennifer BUYCK : Concernant la nouvelle offre de formation, est-ce que le calendrier est maintenu avec un décalage d'un mois ?

Kevin SUTTON : Nous sommes en train de finaliser le dépôt de la partie haute. Concernant la partie basse, c'est-à-dire les maquettes, le cadrage n'est pas encore finalisé et sera présenté à la CFVU fin juin. Il sera donc transmis aux composantes avant l'interruption pédagogique d'été, et le travail se déroulera essentiellement en automne. Nous n'avons pas encore pu finaliser le calendrier car nous n'avons pas connaissance de la date de retour d'accréditation de la DGESIP.

La séance est levée à 19h40.

Annexes

- 1 – RD du 14 avril 2020
- 2 – Tableau récapitulatif des MCCC
- 3a – Modifications des tarifs FC des diplômes établissement
- 3b – Modifications des tarifs FC des diplômes nationaux
- 3c – Tarifs FC inchangés
- 4a – Création DU Business Management option WFH
- 4b – RDE
- 4c – MCC
- 4d – Annexe financière
- 5 – Conseil de perfectionnement de l'apprentissage
- 6 – Commission Vie Étudiante
- 7 – Commission d'attribution des marchés